

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

La mortalité des militaires en temps de paix

Journal de la société statistique de Paris, tome 31 (1890), p. 274-276

[<http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1890__31__274_0>](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1890__31__274_0)

© Société de statistique de Paris, 1890, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

III.

LA MORTALITÉ DES MILITAIRES EN TEMPS DE PAIX.

L'*Annuaire statistique de la France*, publié par le ministère du commerce en 1888, contient des tableaux très intéressants au point de vue de la statistique militaire. Nos compagnies d'assurances sur la vie ne soumettant à aucune surprime le service militaire en temps de paix, il convient de vérifier, à l'aide des tableaux de l'*Annuaire* de 1888, si le risque de mortalité est aggravé ou non par ce service.

L'examen des tableaux nous fournira à ce sujet d'utiles indications; il prouvera, d'ailleurs, que les statistiques ont besoin d'être examinées de près et qu'il est parfois dangereux d'accepter sans réserves leurs chiffres et leurs conclusions.

Le tableau 1 de la statistique sanitaire de l'armée indique l'effectif disponible et indisponible, ainsi que la mortalité par arme, pour l'année 1885. L'effectif moyen présent a été, dans cette année, de 451,941 hommes.

Les décès ont atteint le chiffre de 3,421, ce qui représente 7.6 p. 1,000 de l'effectif. Remarquons tout de suite que c'est la proportion la plus basse depuis 1875. Le taux de la mortalité a été, cette année-là, de 12.6. Il est descendu, l'année suivante, à 11.4, puis à 9.6 en 1877. Il descend encore dans les deux années suivantes, mais il se relève brusquement à 10.9 en 1880; et depuis lors, il est descendu à 7.6, taux des années 1884 et 1885. Il résulte bien de là que la situation sanitaire de l'armée s'est améliorée grandement de 1875 à 1885.

Le taux de mortalité de 7.6 p. 1,000 est au-dessous de la mortalité générale. Ce fait peut paraître étrange au premier abord, mais il a son explication.

L'effectif de 1885 se compose principalement de jeunes soldats. Nous trouvons dans cet effectif 235,788 hommes pour l'infanterie, 19,385 chasseurs à pied, 62,004 cavaliers, 56,805 artilleurs. Il y a donc sur les 451,941 hommes de l'effectif, une très grande partie appartenant à des âges compris entre 21 et 25 ans. Le taux de la mortalité générale est pour ces âges de 9.12 p. 1,000, d'après l'excellente table de Beauvisage, un peu plus élevé d'après la table de la statistique de la France.

Or, si nous nous rapportons au tableau que nous analysons, nous voyons que les taux de mortalité ont été pour l'infanterie de 7.5 p. 1,000, pour les chasseurs à pied de 7.3, pour la cavalerie de 6.6, pour l'artillerie de 6.7.

A première vue, on serait tenté de croire que le service militaire prolonge l'existence humaine. Il n'en est rien. Deux circonstances expliquent l'abaissement du taux de mortalité pour certaines armes.

La première est le mode de recrutement. Il constitue une véritable sélection médicale, qui a les mêmes effets que dans les assurances sur la vie. Il débarrasse l'armée des hommes peu valides ou sujets à des infirmités. Un tableau spécial nous apprend que pour la classe de 1886, il y avait 316,090 jeunes gens inscrits sur les listes de tirage et qu'il n'en est resté que 138,446 pour l'armée active, les autres ayant été exemptés définitivement, ou ajournés à un nouvel examen, ou déclarés propres au service auxiliaire, ou dispensés conditionnellement, ou enfin dispensés du service en temps de paix.

*
* *
*

Les exemptions définitives, les classements au service auxiliaire et les ajournements à un nouvel examen ont pour cause des infirmités ou des faiblesses de constitution dues à des maladies chroniques. Il y a eu de ce chef, pour la classe 1886, 98,059 jeunes gens retirés de l'armée active. C'est plus du tiers des jeunes gens inscrits. C'est là une sélection qui continue son effet pendant le temps du service et qui réduit, par suite, le nombre des décès.

Une autre circonstance vient encore réduire ce nombre. Quand les soldats contractent des maladies graves, ils obtiennent des congés temporaires et quelquefois des congés de réforme. Si les maladies entraînent des décès, ils se produisent alors hors du service, dans les familles, et la statistique militaire n'a pas à en tenir compte.

Ces deux circonstances réunies — la sélection médicale et le rejet des malades — ont pour conséquence d'abaisser le taux de la mortalité dans le service militaire, en temps de paix, pour les principales armes, et il est impossible, par suite, d'apprécier les conséquences sanitaires de ce service. Nous croyons qu'il augmente la mortalité, mais nous ne pouvons pas le constater.

Cette constatation n'est possible que pour certaines catégories de soldats. Les pénitenciers donnent une mortalité élevée, 10.7 p. 1,000 en 1885. Pour trouver ce taux dans la mortalité générale, il faut se rapprocher de l'âge de 40 ans. Ce n'est certainement pas la moyenne de l'âge des soldats placés dans les pénitenciers. Les compagnies de discipline donnent une mortalité de plus de 13 p. 1,000. Il y a encore là une exagération de mortalité dont on comprend la cause. Les ateliers des condamnés fournissent aussi une mortalité élevée, 14 p. 1,000. Elle n'est atteinte, pour l'ensemble de la population, que par les hommes de 50 à 54 ans. Ici encore on devine, sans qu'il soit nécessaire de les exprimer, les causes de cette aggravation de décès.

L'Algérie n'est pas favorable, sous ce rapport, à nos soldats. Les bataillons d'Afrique ont eu, en 1885, une mortalité de 17.5 p. 1,000; la légion étrangère a eu une mortalité de 23.5 p. 1,000.

On se demande si, avec ces taux élevés, l'assurance devrait être maintenue au même prix, pour le service militaire en temps de paix, en Algérie et en Tunisie.

Les sapeurs-pompiers ont, il est vrai, une mortalité au-dessus de la moyenne, elle est de 14,1 p. 1,000; mais ce taux s'explique par les dangers que court ce corps d'élite et par l'âge plus avancé des hommes qui en font partie.

Les taux les plus bas de mortalité sont de 4.3 p. 1,000 et de 4.7 p. 1,000. Le premier appartient à la gendarmerie, le second à l'état-major. Ce sont là des soldats d'élite; les premiers vivent sobrement; ils sont très rangés et ils sont choisis parmi les mieux portants de l'armée. Les seconds font partie d'une classe qui échappe aux conséquences défavorables de la vie militaire.

* * *

Un tableau de l'*Annuaire* de statistique nous donne la mortalité par corps d'armée. Ceux qui ont eu, en 1885, les taux les plus élevés, sont le gouvernement de Paris, le 15^e corps, les divisions d'Alger et d'Oran, le corps de Tunisie.

Le gouvernement de Paris a eu une mortalité de 10.2 p. 1,000. C'est un taux bien au-dessus de la moyenne générale. Faut-il l'attribuer aux mauvaises conditions hygiéniques des casernes de Paris, à ses distractions ou au laisser-aller des officiers supérieurs? Toutes ces circonstances ont leur part dans l'exagération du taux de la mortalité. D'autres circonstances expliquent le taux de 9.6 pour la division d'Alger et celui de 13.3 pour la division d'Oran. C'est le corps de Tunisie qui a eu, en 1885, la mortalité la plus élevée : 19.4 p. 1,000. Nous aimons à croire qu'il n'en est plus de même aujourd'hui.

Le même tableau nous apprend que sur un effectif de 451,941 hommes, il y avait, en 1885, 24,298 hommes au-dessous de 20 ans, 355,714 de 21 à 25 ans, 71,929 de 26 ans et au-dessus. Nous avons eu donc raison plus haut de nous appuyer, dans nos considérations, sur l'âge de 21 à 25 ans pour la plus grande partie de l'effectif. Il s'applique à 78 p. 100 environ de son effectif.

La mortalité varie suivant les grades. Elle a été de 7.77 p. 1,000 pour les soldats et de 5.8 p. 1,000 seulement pour les sous-officiers. Ceux-ci sont cependant plus âgés, car ils sont souvent arrivés à la limite du service militaire; ils ont pu continuer à servir après leur temps réglementaire. Néanmoins ils ont une mortalité moins grande. Il faut l'attribuer à une conduite plus régulière, à un service moins pénible et à une santé plus ferme, attestée par le grade qui leur est conféré.

Un autre point ressort du même tableau. Les soldats de 21 à 25 ans ont eu une mortalité de 8.48. Ceux au-dessous de 21 ans n'ont eu qu'une mortalité de 3.91 et ceux au-dessus de 26 ans qu'une mortalité de 4.31. C'est dans la période intermédiaire que se trouvent les nouveaux soldats, ceux qui sont éprouvés par le service. Au-dessous, ce sont des enfants de troupe ou des engagés volontaires d'un an; au-dessus, des soldats qui ont traversé la période difficile du stage et qui sont habitués au service.

Une dernière partie du tableau donne la décomposition des causes de décès. Sur 3,421 décès, 3,128 sont imputables à des maladies, 105 à des accidents et 188 à des suicides. Il y a lieu de remarquer le petit nombre d'accidents mortels. Peut-être faudrait-il encore mettre en ligne de compte les décès provenant de cette cause et survenus hors du service militaire à la suite de simples congés ou de congés de réforme.

(*L'Argus*, numéro de décembre 1889.)
